



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE CAUSAPSCAL, tenue le 5 septembre 2017 à 20 h, à l'Hôtel de ville au 1, rue Saint-Jacques Nord, sont présents :

Mesdames les conseillères Guylaine Boily et Éline Bellavance, messieurs les conseillers Denis Viel, Gaëtan Gagné, Dave Robichaud et André Fournier formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario Côté.

Est aussi présent monsieur Laval Robichaud, directeur général.

1- Ouverture

Monsieur le maire déclare la séance ouverte, le quorum étant atteint.

2- Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 7 août 2017
4. Adoption de la liste des comptes
5. Correction du compte assurance
6. Rapports divers
 - 6.1 Services municipaux
 - 6.2 Dossiers des élus
7. Dérogation mineure de Denis Lafrance
8. Demande d'usage conditionnel de Michel Roy
9. Demande de consentement municipal pour Bell
10. Candidature pour la Fête des Moissons
11. Certificat de localisation et vente du camping
12. Fresque murale dans la ville
13. Dons
14. Affaires nouvelles
 - 14.1 Assurance Maison des Jeunes
 - 14.2 Résolution pour la MRC pour appel d'offres rue Garon
 - 14.3 Résolution pour la MRC pour honoraires et appel d'offres AIRRL
 - 14.4 Demande d'augmentation pour le concierge
 - 14.5 Publicité pour les Aînés
 - 14.6 1 000.00 \$ pour un citoyen à connecter au réseau
 - 14.7 Résolution pour les assurances collectives
15. Correspondance
16. Varia
17. Période de questions
18. Levée de la séance

2017-09-216

Monsieur le conseiller Dave Robichaud propose, appuyé par madame la conseillère Élane Bellavance, d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3- Adoption des procès-verbaux du 7 août 2017

2017-09-217

Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par monsieur le conseiller André Fournier, d'adopter le procès-verbal du 7 août 2017 avec modification à la page 10 à propos du nom du conseiller Dave Robichaud inscrit à la place de Denis Viel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4- Adoption de la liste des comptes

2017-09-218

Monsieur le conseiller Dave Robichaud propose, appuyé par madame la conseillère Élane Bellavance, d'adopter la liste des comptes au montant de 52 405.00 \$ et d'en autoriser le paiement. Une correction est demandée, une facture pour la vidange de toilettes chimiques doit être acheminée à Fort Causap (1 414.19 \$) et celles de Ministre des finances seront payées par AccèsD (4 691.92 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5- Correction du compte assurance

Retour sur une erreur détectée, lors de la dernière réunion du conseil, sur l'état des revenus et dépenses.

6- Rapports divers

6.1 Services municipaux

M. Alain Barrette fait la lecture de son rapport comprenant les activités faites par les employés durant son absence pour vacances.

Il informe le conseil des problématiques du puits #2 qui est, depuis ce matin, à 59% d'efficacité.

6.2 Dossiers des élus

M. André Fournier nous entretient sur la commission de développement, le projet de fresque qui ne peut être fait et l'ouverture de la maison des jeunes prévue pour le lendemain, avec les employés habituels.

7- Dérogation mineure de Denis Lafrance

2017-09-219

Madame la conseillère Élane Bellavance propose, appuyée par monsieur le conseiller Dave Robichaud, d'accepter la demande de dérogation mineure #DPDRL170030 concernant le lot 4,810,535 afin de :

- Permettre qu'une maison mobile soit implantée à moins de 3,5 m de la limite arrière d'une propriété;

- Permettre qu'un bâtiment complémentaire soit implanté à moins de 1,20 m de la limite arrière et latérale d'une propriété;
- Permettre qu'un bâtiment complémentaire soit implanté à moins de 3,00 m d'un bâtiment principal;
- Permettre qu'un bâtiment secondaire soit plus haut que le bâtiment principal sans excéder 5,00 m;
- Permettre que les auvents soient à une distance moindre que 0,60 m des limites de propriété;
- Permettre qu'une pente de terrain ait plus de 40% de pente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2017-09-220 8- Demande d'usage conditionnel de Michel Roy
 Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, d'accepter la demande d'usage conditionnel de M. Michel Roy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2017-09-221 9- Demande de consentement municipal pour Bell
 Monsieur le conseiller André Fournier propose, appuyé par monsieur le conseiller Dave Robichaud, d'accepter la demande de consentement pour le projet H56013, concernant l'installation d'un câble de fibre, sur toron Telus du bas existant, entre le 55 rue St-Jacques Nord et le côté sud du pont de la rivière Causapscal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2017-09-222 10- Candidature pour la Fête des Moissons
 Le nom de Xavier Savard est proposé pour être soumis comme un bénévole âgé de 18 ans ou moins afin de souligner son implication. Le maire invite le conseil à assister à la Fête des Moissons qui aura lieu à Ste-Marguerite, jeudi le 5 octobre.
- 2017-09-222 11- Certificat de localisation et vente du camping.
 Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par monsieur le conseiller Denis Viel, d'autoriser le directeur général à procéder dans le dossier de la vente du terrain de camping de la ville de Causapscal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 12- Fresque murale dans la ville
 Le projet de fresque murale dans la ville ne peut avancer du fait du refus du ministère du transport de permettre l'utilisation de leur infrastructure.

- 13- Dons
Pas de dons

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 14- Affaires nouvelles

14.1 Assurance Maison des Jeunes

Demande faite par le conseil de vérifier le plan de couverture de l'assurance de l'organisme « La maison des jeunes », pour savoir s'il n'y a pas doublement.

14.2 Résolution pour la MRC pour appel d'offres rue Garon

2017-09-223

Madame la conseillère Elaine Bellavance propose, appuyée par monsieur le conseiller Denis Viel, de mandater le service de génie de la MRC pour la réalisation des plans et devis ainsi que de l'appel d'offres auprès des entrepreneurs pour la réalisation de la première phase du développement de la rue Garon, qui consiste en l'aménagement extérieur, la pose de l'aqueduc et des égout sanitaires, ainsi que la voirie pour les 4 premiers terrains, pour une estimation de 103 712.00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

14.3 Résolution pour la MRC pour honoraires et appel d'offres AIRRL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Causapschal désire faire réaliser des travaux de décohesionnement et pavage sur les routes Petit Rang 2, Heppell et Denis-Bastien;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière a été présentée au Ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette demande, la municipalité a reçu l'accord de principe AIRRL-2017-362 dans laquelle le MTMDET juge conforme le projet déposé aux modalités d'application du programme et confirme l'admissibilité à une aide financière pouvant atteindre 75%;

CONSIDÉRANT QUE l'expertise d'un laboratoire des sols sera nécessaire et que ce mandat, d'une valeur approximative de 2 460 \$, est en sus de l'offre de services et non admissible au programme AIRRL;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires professionnels de la MRC, estimés à 7 900 \$ et la surveillance des travaux, ne sont pas admissibles au programme AIRRL.

2017-09-224

Monsieur le conseiller André Fournier propose, appuyé par monsieur le conseiller Dave Robichaud, de mandater le service de génie municipal pour la réalisation :

1. Des relevés nécessaires à la réalisation des plans et devis;
2. D'un appel d'offres pour l'étude géotechnique;

3. Pour des plans et devis ainsi que des appels d'offres auprès des entrepreneurs;
4. Du suivi et la coordination avec le MTMDET.

Ainsi que d'autoriser le paiement des honoraires du service de génie de la MRC et des coûts reliés au laboratoire géotechnique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

14.4 Demande d'augmentation pour le concierge

La demande d'augmentation de 25.00 \$ hebdomadaire pour notre concierge est discutée et la décision est remise à plus tard.

14.5 1 000.00 \$ pour un citoyen à connecter au réseau

CONSIDÉRANT QUE lors de la construction du réseau d'aqueduc et d'égouts sur la route 132, les résidents avaient le privilège de profiter d'un montant de 1 000.00 \$ pour les aider à se connecter au nouveau réseau;
CONSIDÉRANT QUE la propriétaire du 640, rue St-Jacques Sud, madame Danielle Pilote, est dans l'exécution des travaux de réfection des fondations de son immeuble.

2017-09-225

Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par monsieur le conseiller Dave Robichaud, d'accepter de lui remettre ce montant de 1 000.00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

14.6 Résolution pour les assurances collectives

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur les cités et au Code municipal et à la Solution UMQ, la municipalité de Causapscal et ce conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus;

ATTENDU QUE Mallette actuaires Inc. s'est déjà vu octroyer le mandat pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ;

ATTENDU QUE la rémunération prévue au contrat - Solution UMQ - à octroyer est de 0,65% au consultant Mallette actuaires Inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15%;

ATTENDU QUE la municipalité de Causapscal souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat au Groupe Mallette Actuaires Inc.

2017-09-226

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Guylaine Boily, appuyée par monsieur le conseiller Denis Viel,

QUE le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE ce conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés et/ou élus, au choix de la municipalité;

QUE l'adhésion au regroupement – Solution UMQ – sera d'une durée maximale de cinq ans;

QUE la municipalité mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer suite à l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la municipalité s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15% des primes totales versées par la municipalité durant le contrat et une rémunération de 0.65% des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaires Inc.;

QUE la municipalité s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé suite à l'application des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

14.7 Publicité pour les Aînés

2017-09-227

Madame la conseillère Éline Bellavance propose, appuyée par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'accepter de payer les coûts d'une publicité pour nos aînés. Madame la conseillère Guylaine Boily va rencontrer le comité MADA pour les détails concernant la semaine des aînés en septembre.

15- Correspondance

La correspondance est lue aux conseillers.

16- Varia

16.1 Utilisation de l'eau potable par Donald Bergeron

Ce cultivateur vient régulièrement prendre de l'eau avec un réservoir à l'Hôtel de ville. Il y a eu dans le passé une résolution du conseil à l'effet de charger un montant pour ce service. Vérifier et lui faire parvenir une facture si ce n'est déjà fait.

16.2 Présent à offrir pour le banquet de la MRC

Lors de ce banquet, il est d'usage d'offrir un article publicitaire et/ou souvenir de la paroisse hôte. Voir avec nos fournisseurs les choix possibles.

16.3 Décès de la mère de Nathalie Corneau

Étant donné que Mme Nathalie Corneau est une ancienne employée de la ville et qu'elle est toujours active à titre de bénévole au sein de la ville, il est demandé de lui faire parvenir nos vœux, au nom des employés de la ville, pour la perte de sa mère.

16.4 Secteur électoral attiré

Vérifier si les citoyens désireux de briguer les sièges disponibles lors de l'élection de novembre, doivent le faire dans le district où ils habitent.

16.5 Pierre Durette

Une demande est faite afin qu'une lettre de félicitations soit envoyée à Pierre Durette afin de souligner le Prix du CALQ - Créateur de l'année au Bas-Saint-Laurent reçu par le Conseil des arts et des lettres du Québec.

17- Période de questions

Aucune question.

18- Levée de la séance

2017-09-228

Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par madame la conseillère Éline Bellavance, de lever la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Mario Côté, maire

Laval Robichaud, directeur général et
secrétaire-trésorier